



Stress: seules 20 % des grandes entreprises «bonnes élèves»

19/02/2010 11:51

Seules 20% des grandes entreprises françaises ont signé un accord sur le stress au travail, un tiers ont engagé des négociations et près de la moitié n'ont encore rien fait, d'après le bilan publié le 18 février. Il s'agissait de la mesure-phare du plan d'urgence lancé en octobre par Xavier Darcos suite à la vague de suicides chez France Telecom.

Veolia Transport, Orange, Nestlé Waters ou encore l'Agence France presse (AFP) figurent sur la liste «rouge» des entreprises d'Ile-de-France, mise en ligne hier 18 février par le ministère du travail. A l'inverse, Areva, EDF, GDF Suez, ainsi que PSA et Renault –toutes deux touchées par des suicides en série en 2006 et 2007- sont sur la liste «verte». France Telecom, pour laquelle la médiatisation des suicides l'été dernier avait conduit les pouvoirs publics à réagir, se retrouve en liste «orange», aux côtés de Bouygues Telecom, Carglass, Veolia Eau et Veolia Propreté.

Ce classement correspond au degré d'avancement dans la mise en œuvre d'une politique de prévention du stress professionnel. En octobre, le ministre du travail, Xavier Darcos, avait exigé l'ouverture de négociations dans toutes les entreprises de plus de 1.000 salariés avant le 1er février 2010, dans le cadre d'un plan d'urgence (1). Il souhaitait ainsi accélérer la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel sur le stress, signé fin 2008 (2) et qui transpose un accord européen de 2004.

Le bilan national se révèle plutôt médiocre. Sur les 1.500 entreprises concernées, 900 –soit moins des deux tiers- ont répondu au questionnaire du ministère. Parmi elles, 33% (classées en vert) ont déclaré avoir signé «un accord de fond ou de méthode» ou bien ont déjà engagé «un plan d'action concerté impliquant les organisations syndicales et/ou les représentants du personnel». Plus d'une entreprise sur deux (55%), classée en orange, «a déclaré avoir engagé une ou plusieurs réunions de négociation d'un accord», ou «avoir engagé des discussions avec les représentants du personnel sur un projet de diagnostic partagé et/ou un plan d'action». Elles auraient vocation à «passer dans le vert dans les prochains mois», selon le ministère. Toutefois, pour Jean-François Naton, conseiller confédéral CGT, certaines d'entre elles, au vu des documents fournis, auraient seulement fait «mine de commencer à bouger».

Enfin, 12% des entreprises (classées en rouge) ont répondu négativement ou n'ont apporté aucun élément probant. Sur cette liste des «mauvaises élèves» s'ajoutent les 600 entreprises qui n'ont pas répondu au ministère. En reprenant le calcul sur le total des 1.500 entreprises concernées, seules 300 entreprises sont vertes (20%), près de 500 oranges (33%) et près de la moitié (47%) rouges. Un bilan décidément très médiocre. Jean-François Naton se dit «affligé» par «l'attitude des directions d'entreprise qui n'ont pas encore pris conscience, à l'exception de certaines, de l'urgence absolue de placer la santé au travail et les risques psychosociaux comme objet de négociation». Il tempère aussi le succès des entreprises vertes. «Il reste à mettre en œuvre les actions prévues par l'accord, qui reposent sur une véritable remise en cause de l'organisation du travail», explique-t-il.

Concernant les négociations en cours chez France Telecom, le syndicaliste se montre plutôt satisfait. «Ouvrir les discussions est une obligation non seulement pour prévenir des drames humains mais aussi pour préserver l'efficacité économique de notre pays», précise-t-il. C'est à cette même conclusion qu'a abouti le rapport «bien-être et efficacité au travail» remis à François Fillon le 17 février par trois personnalités du monde économique (4). Leur proposition-phare pour l'amélioration de la santé au travail souligne la nécessité d'impliquer la direction générale et d'intégrer le facteur humain dans l'évaluation de la performance. Le même jour, Xavier Darcos a pris une décision dans un sens similaire bien qu'à plus long terme. Il a fixé l'objectif de mettre en place, au plus tard en 2014, des formations de santé au travail dans les écoles de commerce et d'ingénieurs, lors d'une réunion du Réseau francophone de formation en santé au travail (RFFST).

Pour le ministre, ces premiers résultats «encourageants» doivent inciter davantage d'entreprises à mettre en œuvre l'accord national sur le stress. C'est ce qu'il communiquera aux partenaires sociaux lors du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) le 24 février prochain. Il entend ainsi rappeler sa détermination à lutter contre le stress au travail, dont il a fait un des axes du deuxième plan Santé au travail (2010-2014) qui doit être finalisé en mars (3). Jean-François Naton n'est pas aussi optimiste sur l'effet supposé de la «sanction médiatique» du classement qui devrait être réactualisé régulièrement. «C'est encore une main tendue du ministre, mais il devrait ensuite se montrer plus exigeant et appeler à l'action.» Le représentant de la CGT ne souhaite pas pour autant se résoudre à la solution des sanctions financières, sur lesquelles le ministre est également opposé. «Ce serait consternant et j'espère qu'on n'y arrivera pas».

(1) Dans le JDLE «Stress au travail: le coup d'accélérateur du ministère»

(2) Dans le JDLE «Stress au travail: signature de l'accord»

(3) Dans le JDLE «Plan santé au travail 2: consensus sur les objectifs, pas sur les moyens»

(4) Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider Electric, Christian Larose, vice-président du Conseil économique, social et environnemental (Cese) et Muriel Penicaud, directrice générale des ressources humaines de Danone